

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 mars 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération de principe du conseil de communauté en date du 11 septembre 1995, vous m'avez autorisé à signer un marché négocié avec la société Géoprojets pour déterminer la nature du sol et du sous-sol des terrains que la Communauté urbaine maîtrise dans la ZAC "du Parc d'Yvours" à Irigny et à Pierre Bénite.

Le montant de ce marché négocié est de 347 000 F HT.

Cependant, au cours de la première tranche de sondages et de prises d'échantillons, il a été constaté de nombreuses pollutions qui ont amené la Communauté urbaine à demander à la société Géoprojets de procéder à des compléments d'analyses chimiques.

Dans ce contexte, il est nécessaire, pour mener à terme l'étude de sol en cours, d'augmenter le nombre de sondages et d'analyses prévu initialement.

Le coût de ces sondages et analyses complémentaires est évalué à 194 600 F HT et nécessite la passation d'un avenant au marché initial pour lequel la commission permanente d'appel d'offres a émis un avis favorable et motivé le 25 février 1997 ;

B - Propose de l'autoriser à signer l'avenant au marché d'étude de sol n° 960 412 A, contracté le 16 avril 1996 avec la société Géoprojets et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit avenant ;

Vu sa délibération de principe en date du 11 septembre 1995 ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres en date du 25 février 1997 ;

Vu le marché d'étude de sol n° 960 412 A, contracté le 16 avril 1996 avec la société Géoprojets ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant au marché d'étude de sol n° 960 412 A, contracté le 16 avril 1996 avec la société Géoprojets.

2° - La dépense afférente sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 231 510 - fonction 653 - opération 0073.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,